

Compte rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2013

Le Conseil Municipal de la Commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le lundi 25 mars 2013, à 20 heures, salle du Conseil.

Présents : M. Jean-Marc Uhry, Maire – MM Bernard Bouhet, Yves Arnal, Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Ludovic Bustos, Adjointes – Mmes Marie Chaix, Françoise Gauthier, M. Hervé Fanton, Mmes Sandrine Menduni, Martine Donnet, M. David Wager, Mme Micheline Burgun, MM Gilbert Allouard, Eric Arnol, Charles Hamon, Mme Nelly Pugnale, Conseillers Municipaux.

Absent excusé : M. Francis Dal, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance : M. Ludovic Bustos.

Le compte rendu du conseil municipal du 11 février 2013 n'appelle aucune remarque

FINANCES

Vote du budget

Présenté par le Maire, le **Compte Administratif** de l'exercice 2012 des deux budgets :

Budget communal

Excédent de fonctionnement : 449 039,28 €

Excédent d'investissement : 1 174 014,15 €

Budget de l'eau

Excédent d'exploitation : 65 637,83 €

Excédent d'investissement : 103 406,38 €

M. Uhry ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote, les Comptes Administratifs sont adoptés par 16 voix pour.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents.

Présentés par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- **les comptes de gestion** dressés pour l'exercice 2012 par le receveur

- **le budget 2013 de l'eau en équilibre**
Exploitation: 51 406,38 €
Investissement : 198 437,83 €
- **l'affectation de l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2012 de la commune** soit 449 039,28 €, au financement des dépenses d'investissement pour 76 660,13 € (art 1068 du BP 2013) et le reste, soit 372 379,15 € étant repris en section de fonctionnement (art 002),

- **l'affectation de l'excédent d'exploitation du Compte Administratif 2012 de l'Eau** soit 65 637,83 €, au financement des dépenses d'investissement pour 62 231,45 € (art 1068 du BP 2013) et le reste, soit 3 406,38 € étant repris en section de fonctionnement (art 002)

▪ **les taux d'imposition 2013**

- Taxe d'habitation : 12,94 %
- Taxe Foncier Bâti : 30,66 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 85,15 %

▪ **le budget communal 2013 en équilibre.**

Fonctionnement : 2 568 467,15 €
Investissement : 2 094 574,28 €

- le versement de trois subventions exceptionnelles :
 - ✓ 400 € au collectif Independencia pour financer la venue en France de deux représentants péruviens dans le cadre d'une rencontre organisée à Grenoble du 7 au 13 avril 2013
 - ✓ 500 € aux Restos du Cœur pour leur action locale envers les plus démunis,
 - ✓ 1000 € à l'Harmonie d'Eybens pour financer une partie des frais de déplacement des musiciens à Varilhès (Ariège) du 9 au 12 mai dans le cadre d'un échange musical.
- la prise en charge d'une formation au brevet de surveillant de baignade pour Mlle Laura Garcia, animatrice au centre des loisirs, organisée par l'association E.F.A.G. du 29 avril au 3 mai 2013, pour un coût de 200 €.

TRAVAUX

Présentés par M. Jean-Louis Minard, Adjoint

- Le projet de travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et de France Télécom de la rue Camille St Saëns, le plan de financement correspondant et la contribution à verser au SEDI, Syndicat des Energies du Département de l'Isère, maître d'ouvrage,
- La dénomination de « chemin de Champaney pour le chemin qui part de la limite de la commune de Brié à La Croix.

DIVERS

Présentée par Mme Marie Chaix, Conseillère Municipale Déléguée,

- La modification des statuts du SYMAGE portant sur le transfert du siège du syndicat à Eybens (article 3) et sur la possibilité de nommer un Président Honoraire (article 6).

Présentée par Mme Nelly Pugnale, Conseillère Municipale Délégué,

- La mise en place de la réforme du temps scolaire dès la rentrée 2013.

INFORMATION

Dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, signature :

- avec l'entreprise NERA Propreté sise 13, rue Marcel Paul Bât Business Vallée 38120 Saint-Egrève, de trois contrats pour le nettoyage de l'école primaire, de l'école maternelle et de la halte-garderie
- de renoncations à l'exercice du droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner concernant des biens situés à Poisat
 - 11, rue Maurice Ravel, au prix de 17 300 € (rétrocession)
 - Lieudit Perrière, cadastré AC 113, 114 et 115, au prix de 20 000 €
 - Lieudit Perrière, cadastré AC 116, au prix de 30 000 €
 - 8, avenue d'Eybens, au prix de 395 000 €

- avec C'PRO Alliance, sis 3, rue de l'Octant Zone Sud Galaxie BP 244 38433 Echirolles, d'un contrat de maintenance des photocopieurs mis à disposition du CSCS et des services administratifs municipaux
- avec BNP PARIBAS LEASE GROUPE sis 46-52 rue Arago 92823 Puteaux Cédex, d'un contrat de location du photocopieur (imprimante multifonctions) Canon installé dans les services administratifs municipaux.

Le Maire,
Jean-Marc UHRY

Ce compte rendu sera validé lors de la prochaine séance du conseil.